

CAPL du 18 mars 2010

LISTE D'APTITUDE DES AGENTS DE CATEGORIES « C »
A L'EMPLOI DE CONTRÔLEUR TGE ET TRESORERIES A L'ETRANGER
NOTE DE SERVICE N° 10-005-V32 du 4 février 2010

Particularités 2010

Les conditions d'appartenance à la catégorie C et la durée des services sont appréciées au 31 août 2010 de manière à nommer les agents avant le 1^{er} septembre 2010, date de la mise en œuvre du « NES » de la catégorie B.

Les agents inscrits seront donc nommés le 31 août 2010, sous réserve de l'installation effective dans les fonctions.

Les critères généraux pour être candidats

Être agents de catégorie C et justifier de 15 ans de services effectifs en qualité de titulaire.

Agents bénéficiant d'une priorité d'inscription

Agents proposés et classés en CAP locale en 2009 et non retenus en CAP Centrale.

Les critères généraux de sélection : années 2007, 2008 et 2009

La valeur professionnelle des agents doit être examinée en tenant compte :

- des notations attribuées aux intéressés, sans qu'elles soient déterminantes,
- des propositions motivées formulées par les chefs de service qui valent rapport,
- de l'évaluation des agents retracée par les comptes rendus d'évaluation.

SITUATION 2010 pour la TGE et les TAF:

Nombre d'agents ayant vocation	115
Nombre de candidatures <u>valablement</u> exprimées	51 (TGE 37 TAF 14)

Ratio 2010 pour la TGE et les TAF 12

► Les élus FO rappellent que c'est la Direction qui propose une liste sur laquelle il doit y avoir concertation et discussion, puis met au « vote » sa liste définitive.

► Les élus FO ont examiné les 51 dossiers, en tenant compte uniquement de la qualité du dossier, sans autres considérations et sans jugement des agents en tant que collègues.

A dossier sensiblement égal, il nous paraît souhaitable de « favoriser » alors l'accession des plus âgés.

Proposition définitive du Président :

- N°1 : RAGOT Blandine (TGE)
- N°2 : LEROUX Michelle (TGE)
- N°3 : CARCAILLON Béatrice (TGE)
- N°4 : SALAUN Didier (ITALIE)
- N°5 : PANGALO Antoine (MADACASCAR)
- N°6 : PEROY Jean Pierre (TGE)
- N°7 : PAROIS Liliane (TGE)
- N°8 : MAHE Muriel (TGE)
- N°9 : CHAVIGNOIS Martine (TGE)
- N°10: RONDEPIERRE Patricia (ETATS UNIS)
- N°11: GARREAU Nicole (TGE)
- N°12 : CHINTA Naguesvara (DJIBOUTI)

Les dossiers concernés faisant partie de ceux ayant retenu toute notre attention lors de leur examen, les élus FO ont décidé de voter « pour » la liste proposée.

👁 VOTE des élus présents à cette CAPL

FO : « pour » 4

CFDT : « contre » 1

Marie Laurence CAMUS (TGE) - Laurent DILLIEU (Tunis)
Jacqueline HAMON (TGE) - Marylène MINUTILLO (Washington)
Catherine FRAUD -Christine COULAUD - Sylvie KRANZE (TGE)

FO-DGFIP ne souhaite pas la disparition de la liste d'aptitude et rappelle que c'est une 2^{ème} voie d'accès au corps supérieur dont il ne faut pas priver les agents qui, à la différence du concours, doivent attendre 15 années de services effectifs en qualité de titulaire pour pouvoir postuler.

C'est aussi une marque de reconnaissance des tâches de plus en plus techniques et spécifiques qui sont désormais confiées au cadre C.